

Chers lycéens,

Je voudrais par ce message clarifier le règlement des sorties à la pause méridienne et aux heures libres :

1. Chaque élève aura très bientôt sa carte de lycéen. Une fois les cartes remises, aucune sortie ne sera autorisée si le lycéen n'a pas (physiquement) sa carte de sortie.
2. Durant les heures libres, l'élève est autorisé à sortir sur parole et sous sa propre responsabilité. Tout élève qui rate sciemment un cours sera sanctionné.
3. La sortie des élèves ne se fait que par la porte du hall, et en aucun cas par l'accueil.
4. L'entrée des élèves peut se faire, elle, par l'accueil.
5. La porte du hall sera ouverte à chaque interclasse, 5 minutes avant la cloche et 10 minutes après la cloche.
6. Les élèves ne sont pas autorisés à sortir durant la 1^{ère} récré que s'ils ont une heure libre en M3. La porte du hall est alors ouverte de 9h20 à 9h35.
7. Pour la pause méridienne, la porte s'ouvrira de 12h20 jusqu'à 12h50.

Aucune sortie, durant les heures libres, ne sera autorisée si elle ne respecte pas les horaires indiqués ci-dessus.

Tout retard après la pause méridienne engendre le retrait de la carte lycéen pour **un jour** et donc l'interdiction de sortie la journée suivante.

Le cumul des retards sera sanctionné par le retrait de la carte lycéen pour plusieurs jours.